

ARRÊTÉ 2022-268
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
SCRUTIN DES 22 ET 23 NOVEMBRE 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018 ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2022-240 en date du 28 septembre 2022 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2022-241 en date du 28 septembre 2022 portant organisation des élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la recherche (collège F) et à la Commission de la Formation et de la vie Universitaire (collège A secteur LSH) ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections des représentants des usagers et des personnels, les 22 et 23 novembre 2022, les bureaux de vote sont organisés ainsi qu'il suit :

Campus Berges du Rhône (bureau de vote central)

Salle Lirondelle

Présidente : Emilie COLIN
Assesseur 1 : Gilles MALETRAS
Assesseure 2 : Hélène TURLAN

Campus Porte des Alpes

MDE, salle polyvalente

Présidente : Tiphaine GETTO
Assesseure 1 : Franceline DALMAZ
Assesseure 2 : Sandrine DAVID

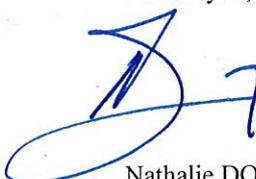
Bâtiment D.011

Présidente : Cathy LOBRY
Assesseure 1 : Elaine DURAND
Assesseur e2 : Mélanie GRENIER

Article 2 : Les présents bureaux de vote seront complétés le cas échéant par les assesseurs et les assesseurs suppléants proposés par les listes candidates.

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2022


Nathalie DOMPNIER

